

MÉMOIRE

Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021

Madame la Présidente,
Monsieur le Commissaire,

Le projet de Stolt LNGaz est présenté comme très attrayant par les promoteurs, les élus et les gens d'affaires. Toutefois, je crois nécessaire de se poser des questions.

1. La matière première: Les promoteurs mettent l'emphase sur le net avantage de l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) du point de vue des gaz à effet de serre (GES), ce que le MDDELCC confirme. ①

Il est admis que la combustion du gaz naturel est plus efficace que celle des autres hydrocarbures généralement utilisés dans les industries et les communautés éloignées, qui sont la clientèle visée par le projet de Stolt. Vu sous cet angle, on peut y voir un avantage pour le Québec. Mais en regardant ce projet de plus près et à plus long terme, on doit inclure une donnée qui contrarie déjà et contrariera de plus en plus l'effet positif escompté. Ne pas en tenir compte, c'est se fermer les yeux sur le plus grand défi à venir de l'humanité.

⇒ La provenance du gaz naturel n'intéresse ni le promoteur, ni Gaz Métro, ni le grossiste et semble-t-il ni le MDDELCC qui a pourtant pour mission la lutte au changement climatique. Gaz Métro confirme que la proportion de gaz "non conventionnel" qui circule dans son réseau va en augmentant. ②

⇒ Si l'on ne tient pas compte de ce fait, la diminution de GES promise (moins 600'000 t/eq/an de CO₂) n'est pas réaliste et le sera de moins en moins, car la ressource sera extraite de plus en plus par fracturation. Une demande en croissance ③ signifie plus de puits fracturés, plus d'émissions fugitives à perpétuité, plus de GES, une ressource en eau trop sollicitée et tous les inconvénients détaillés dans le rapport du BAPE sur les gaz de schiste. ④

■ Ce n'est pas parce que l'exploitation du gaz ne se fait pas chez nous qu'elle est plus acceptable et moins catastrophique à long terme. Et si la ressource venait à diminuer par rareté ou volonté politique étrangère, combien importante et menaçante pourrait devenir la pression pour exploiter le schiste régional? Sans

① DQ4.1

② DQ3.1

③ DA7.1 tableau 1 et 2

④ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf>

compter qu'il y a plusieurs élus qui l'espère encore. ①

2. Les risques aux installations: La liquéfaction, l'entreposage et le transport du GNL ne sont pas sans risques. Le promoteur semble sérieux et prudent, toutefois si on lit le document "Fiche signalétique, gaz naturel liquide"② on peut quand même s'interroger sur les risques, est-ce qu'ils ont été tous bien identifiés par les ingénieurs?

⇒ Il est connu qu'une catastrophe est la conséquence d'une succession d'événements, de bris matériels et/ou d'erreurs humaines peu prévisibles. Mais il a été calculé par les ingénieurs que suite à une explosion l'effet domino est pratiquement impossible. Donc, si la population en général semble en sécurité, qu'en est-il des travailleurs ③ ou des employés des services d'urgence en cas d'accident sérieux?

⇒ Le schéma de couverture de risque de la MRC doit faire l'objet d'une prochaine révision et Bécancour n'a pas encore de plan de communication de mesures d'urgence ni de plan d'action pour identifier et communiquer les risques présents sur le territoire. Les pompiers ont des formations plus spécifiques en sauvetage nautique, en hauteur et en espaces clos, la Ville de Bécancour se reposant sur les équipes d'intervention au sein des entreprises et formées pour leurs produits dangereux spécifiques. ④

■ La Ville de Bécancour s'affaire depuis quelques mois à engager de nouveaux pompiers; est-ce que son service d'incendie est ou sera suffisamment efficace, formé et équipé pour faire face à d'éventuels problèmes avec le GNL? Au moment des audiences du 9 et 10 février, la Ville n'avait aucune idée des besoins en services d'urgence, ni du coût que pourrait occasionner l'arrivée de Stolt LNGaz. Et au 3 mars dernier, le nombre de pompiers n'atteignait pas les 90 jugés nécessaires. ⑤

3. La distribution: Stolt LNGaz fait miroiter aux communautés éloignées et aux entreprises non desservies par le gaz naturel une économie substantielle et des avantages au niveau des émissions de GES. Toutefois, quelques questions s'imposent:

⇒ Le document DA5 ⑥ démontre que le paramètre "distribution" est le perdant en fait de GES. Et on ignore si l'évaluation inclut le transport terrestre. On oublie complètement que le transport des autres sources d'énergie ne s'arrêtera pas, le

① <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/427216/gaz-de-schiste-philippe-couillard-ferme-la-porte-a-un-moratoire>

<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/the-fight-to-resurrect-quebecs-shale-gas-industry/article22257580/>

rencontre avec le député Martel, le 22 janvier 2015 qui souhaite une installation pilote

② http://www.corporatif.gazmetro.com/data/media/fiche_gnl_fr_.pdf?culture=fr-ca

③ <http://timrileylaw.com/LNG.htm> (History of LNG accidents)

④ DQ5.1 et DQ6.1

⑤ http://ici.radio-canada.ca/emissions/chez_nous_le_matin/2014-2015/index.asp (8h29)

⑥ DA5, page 8

GNL ne pouvant entièrement remplacer tous les usages du mazout et du diésel. Puisqu'on ne remplace que partiellement les autres sources d'énergie, on se doit alors d'additionner ces tonnes de GES à celles du transport du GNL et non pas les soustraire.

⇒ Dans la présentation Power Point du promoteur, on voit un navire se déplacer jusqu'à la pointe nord du Québec et ne pas poursuivre vers la Baie d'Hudson, ni la Baie James. Il y a pourtant des communautés complètement dépendantes du pétrole là aussi? Est-ce que le potentiel d'affaires n'est pas assez intéressant dans cette région ou le coût d'investissement de la modification des équipements est trop important pour de petites communautés?

⇒ Est-ce que les lois maritimes permettraient aux navires de Stolt de transporter des marchandises et de la nourriture à ces communautés éloignées par la même occasion?

⇒ Dans le cas de l'exportation du GNL produit par Stolt LNGaz, de quelle façon sont comptabilisées les émissions de GES? Sont-elles additionnées à celles du promoteur, donc à celles du Québec?

⇒ Le promoteur affirme que de nouveaux navires seront construits pour les besoins de distribution au Québec et qu'ils battent pavillon canadien. Le Québec pourrait-il profiter de ces constructions? Est-ce que les équipages seraient québécois?

⇒ Les méthaniers destinés à l'exportation existent déjà et battent pavillon norvégien, à part leurs allées et venues et quelques emplois reliés, quel bénéfice pourrait en retirer le Québec? Une augmentation du trafic maritime est-elle réellement souhaitable alors qu'on cherche déjà à modérer son impact sur le fleuve?

■ La production et la distribution ne sont pas sans risques; le promoteur a-t-il une couverture jugée suffisante? La province ou la Ville de Bécancour pourraient-elles devoir assumer les coûts comme dans le cas de Lac Mégantic? Les accidents qui pourraient arriver lors de la navigation sont-ils bien évalués tenant compte des particularités du St-Laurent et de la navigation dans les glaces?

4. Les emplois: Le promoteur fait miroiter la création de 1000 emplois durant les travaux. De 50 emplois directs et 85 indirects en exploitation ^①, ce qui ne fait pas les 200 emplois indiqués à la page 9 du document DA1.

⇒ Lors de la construction, ne serait-il pas plus réaliste de parler d'un rappel de travailleurs qui sont temporairement sans travail et seulement d'un petit pourcentage de création d'emploi? Former un travailleur de la construction demande des milliers d'heures d'apprentissage et d'une formation théorique.

⇒ Est-ce que le bassin d'ingénieurs et d'entrepreneurs régionaux suffira ou devra-t-on soumissionner à l'extérieur et les travailleurs changeront tout simplement de chantier?

① DA1, page 19

② DA1, page 9

③ DQ6.1

■ Peu de main-d'œuvre est formée au Québec pour travailler dans un tel type d'industrie, qui formera les travailleurs? Qui donnera la formation à l'équipe d'intervention de Stolt sur qui la Ville de Bécancour compte comme premier répondant en cas d'accident?

5. Notre électricité: Hydro-Québec, en tant que société d'État, ne devrait-elle pas avoir pour mission de mieux couvrir le territoire et/ou exploiter sur place des ressources renouvelables, de façon responsable et en accord avec les communautés éloignées, afin de les libérer des hydrocarbures?

■ Si l'on cherche à créer des emplois et à former des travailleurs avec l'expertise d'ici, nul besoin de chercher plus loin, l'hydro-électricité est la force du Québec. Et le bilan de GES en sera d'autant plus intéressant!

6. Conclusion: À l'annonce de projets tels que Stolt LNGaz, les élus et les citoyens ne doivent pas perdre tout sens critique à la simple annonce de création d'emplois. L'état du monde exige que notre vision soit très vaste et non régionale. Tout ce gaz qui ne fera que passer à Bécancour, tiendra-t-il sa promesse de diminuer les émissions québécoises de GES sans les augmenter ailleurs? Tiendra-t-il sa promesse de création et maintient d'emplois à moyen terme? Tant qu'à devoir faire une transition énergétique, ne devrions-nous pas avoir la volonté politique d'aller directement vers des énergies renouvelables chaque fois que c'est possible?^① Et développer de l'expertise et des emplois ici?

① <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2014/11/24/005-saint-hyacinthe-premiere-municipalite-transformer-matieres-organiques-flotte-vehicules.shtml>

Respectueusement,

Nicole Racine, Bécancour